



F O P T I M A

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS

1. Objet et champs d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les conditions applicables à la vente de formations par FOPTIMA (ci-après « l'organisme de formation ») au Client.

Toute prestation accomplie par FOPTIMA implique donc l'adhésion pleine et entière de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV »). Sauf dérogation spécifique de l'organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du client. Tous autres documents de FOPTIMA, tels que catalogues ou prospectus, n'ont qu'une valeur indicative.

2. Modalités d'inscription

Il est possible au client de s'inscrire par téléphone, par courrier postale ou électronique et sur le site internet. Toute inscription à une formation sur le site web et toute commande expressément formulée par écrit (bulletin d'inscription, email, fax) vaut l'adhésion pleine et entière aux présentes CGV. Le client s'engage à être présents eux lieux, dates et heures prévues. L'organisme de formation adresse un accusé de réception au client suite à toute inscription.

3. Modalités de formation

L'organisme de formation FOPTIMA s'engage à réaliser les formations prévues auprès des stagiaires selon les modalités décrites dans le programme (nature, contenu, moyens techniques et pédagogiques, durée). Les participants à la formation sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation et de l'établissement d'accueil de la formation.

4. Tarifs et règlement

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes ; ils seront majorés des frais de transport applicables au jour de la commande le cas échéant. Les tarifs inclus la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation.

L'organisme de formation s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les formations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. Le règlement se fera à réception de la facture ou selon l'échéancier convenu. En cas de prise en charge de la formation par un organisme collecteur, il appartient au client de réaliser les démarches nécessaires.

FOPTIMA

SIRET : 844 205 179 00022 - Organisme formateur : 75470142047

5. Réclamations, attribution de compétence

Toute réclamation du client sera adressée par écrit à l'organisme de formation FOPTIMA, au 10 rue Pierre Loti 47520 Le Passage, qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce d'Agen.

6. Annulation - report – remplacement

Toute annulation doit être communiquée par écrit pour être pris en compte. Le report ou l'annulation doit être communiqué par écrit (lettre ou courriel avec accusé de réception) au moins quinze jours ouvrés avant la date de la formation pour n'entraîner aucun frais. Les remplacements des participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve de communiquer par écrit les noms et coordonnées des remplaçants la veille de la formation au plus tard.

En cas d'annulation par le client à moins de quinze jours ouvrés avant la date du premier jour de formation, l'organisme de formation retiendra 50% des frais de stage au titre de dédommagement. En cas d'annulation trois jours avant la date du premier jour de formation, l'organisme de formation retiendra 100% des frais de stage au titre de dédommagement.

En cas d'absence ou de participation partielle à la formation, le client sera redevable de l'intégralité du montant de la formation.

L'organisme de formation peut remplacer un formateur si nécessaire par un autre formateur aux compétences techniques et pédagogiques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais. En cas de force majeure, l'organisme de formation procédera au remboursement de la totalité des frais de stage.

7. Propriété intellectuelle

La documentation remise lors du stage est la propriété de l'organisme de formation. Le client d'interdit de reproduire, totalement ou partiellement, directement ou indirectement, de diffuser ou de commercialiser le contenu de la formation à des personnes n'ayant pas participées au stage ou à des tiers sans l'accord exprès de l'organisme de formation.